



Hans VAN DE WAL

T: +32 (0) 3 244 15 60
F: +32 (0) 3 238 41 40
E: h.vandewal@elegis.com
Bureau(x): Anvers

Hans Van de Wal a obtenu le diplôme de licencié en droit à l'Université d'Anvers à 2007 (cum laude).

Il a entamé sa carrière auprès du cabinet elegis Anvers en août 2007 comme stagiaire-avocat (patron : Peter Engels). Il a obtenu l'attestation « B.U.B.A. » en 2008.

Après son stage et acceptation au tableau du barreau d'Anvers en 2010 il a continué à travailler comme avocat chez elegis.

Hans Van de Wal est spécialisé en droit de contrats et de commerce, ainsi qu'en droit pénal (financier).

Hans assiste des multinationales, banques et PME avec différents services légaux : avis sur contrats de base, contrats existants (bail commercial/vente/leasing/bail emphytéotique) et litige sur l'interprétation, l'application et l'exécution de contrats. Il en est de même pour le droit de construction, où il donne des avis et assistance dans des procédures, y compris des expertises judiciaires.

Sur le terrain du droit pénal (financier), Hans assiste les clients (prévenu/victime) avant la procédure pénale (avis) et pendant la procédure devant les tribunaux correctionnels.

Hans Van de Wal est membre de l'ECBA (European Criminal Bar Association) et de différentes subdivisions à l'intérieur de cette organisation. Dans cette qualité il est fréquemment sollicité à parler aux conférences de l'ECBA à l'étranger, ainsi qu'aux séminaires des partenaires de l'ECBA, comme EULITA.

Il est l'auteur de l'article dans le R.A.B.G.: "Het quasi onverjaarbare karakter van het gebruik van valse stukken", noot onder Gent, 27 februari 2014, R.A.B.G., 2014, 1337.

Langue

Néerlandais
Anglais
Français

Collabore avec

Peter ENGELS, Luc JANSSENS